

Le Directeur,
C. MOUGEOT

ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DOUBS BFC

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance du 04 décembre 2024

Délibération n°72

Nombre de membres en exercice : 30

Nombre de membres présents ou représentés : 21

Nombre de votants : 21

Vote pour : 21

Vote contre :

Abstention :

Date de convocation : 07 novembre 2024

Membres présents :

Président : M. ALPY

Conseil Départemental du Doubs / Jura / Territoire de Belfort : Mme CHOUX – Mme GUYEN - M. MAIRE DU POSET – Mme ROGEBOS – Mme TISSOT-TRULARD

Communautés d'agglomération, urbaines :

Mme BARTHELET - M. FROEHLI – M. GUY - Mme PRESSE

Communautés de communes : M. ALPY – M. BOUVERET – M. FAIVRE-PIERRET - M. JOUVIN – M. PETIT – Mme ROGNON

Membres excusés et représentés :

Conseil Départemental du Doubs / Jura / Territoire de Belfort : M. BILLOT (pouvoir à Mme GUYEN) - M. DALLAVALLE (pouvoir à Mme CHOUX) – M. MOLIN (pouvoir à M. MAIRE DU POSET)

Communautés d'agglomération, urbaines : M. BODIN (pouvoir à Mme PRESSE) - M. BOURQUIN (pouvoir à M. FROEHLI)

OBJET : VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

CHAMPIGNELLES (89) (opération 1178) « Aménagement d'un pôle technique, habitat et formation »

La Région Bourgogne-Franche Comté a mis en vente aux enchères, sur le site AGORA STORE, des parcelles situées à Champignelles, cadastrées :

- section AD numéro 15 d'une superficie totale de 20a 88ca,
- section AD numéro 18 d'une superficie totale de 8a 41ca,
- section AD numéro 126 d'une superficie totale de 3a 23ca,
- section AD numéro 128 d'une superficie totale de 3a 08ca,
- section AD numéro 108 d'une superficie totale de 13a 82ca,
- section YA numéro 29 d'une superficie totale de 23a 37ca,

pour une mise à prix de **75 000€** (hors taxes et frais d'enregistrement) avec faculté d'augmentation par palier de 5 000 euros.

La commune de Champignelles a demandé à l'EPF de se porter enchérisseur jusqu'à concurrence de la somme de 75 000 euros (hors taxes et frais d'enregistrement).

L'EPF a estimé le bien à 75 000 € en date du 28 novembre 2024.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

après en avoir délibéré

AUTORISE

- **le Directeur à se porter enchérisseur lors de la vente aux enchères publiques sur les biens indiqués ci-dessus, jusqu'à concurrence de la somme de 75 000 euros hors frais.**

Pour extrait conforme,

Le Président,

Philippe ALPY